



**Comité Régional de l'Habitat
et de l'Hébergement**
des Hauts-de-France

Affaire suivie par : Christèle TZANEV

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement

Service énergie, climat, logement, aménagement du territoire

Tél. : 03 20 40 43 39

phc.seclat.dreal-hauts-de-france@developpement-durable.gouv.fr

Objet : Avis du comité régional de l'habitat et de l'hébergement des Hauts-de-France
sur le plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes
défavorisées du Nord pour la période 2026-2030

Conformément à l'article R362-2 du Code de la construction et de l'habitation, le comité régional de l'habitat et de l'hébergement (CRHH) est consulté pour avis sur les projets de plans départementaux d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD).

La révision du PDALHPD du Nord pour la période 2026-2030 a été présentée au bureau du CRHH du 29 janvier 2026. Élaboré par le Conseil départemental, les services de l'État et la MEL, il a fait l'objet d'une concertation partenariale large.

Le projet comporte 5 axes déclinés en 10 actions.

Les membres du bureau du CRHH soulignent la qualité du plan présenté et de la démarche d'élaboration partenariale.

Concernant les publics prioritaires pour l'accès au logement social, ils alertent sur les critères restrictifs du précédent plan, qui conduisaient à exclure des ménages pourtant prioritaires au sens du droit au logement opposable, et demandent si ces critères antérieurs sont reconduits. Il est répondu que ce sujet fera l'objet d'un travail lors de la mise en œuvre du plan.

Le CRHH émet un avis favorable sur le projet de PDAHLPD 2026-2030 du Nord.

Pour le préfet et par délégation,
le chef de service